

54237



**NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr.  
GENERALE  
E/CN.14/RES/285(XII)  
7 mars 1975  
FRANCAIS  
Original : FRANCAIS/ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Douzième session  
Troisième réunion de la Conférence des ministres  
Nairobi, 24-28 février 1975

RESOLUTION ADOPTEE PAR LA CONFERENCE DES MINISTRES

285  
287(XII). Institut africain de développement économique et de planification

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 250(XI) du 22 février 1973 sur l'Institut africain de développement économique et de planification,

Notant que, dans le cadre de ses activités de formation, de recherche et de consultation visant à l'élaboration d'une démarche répondant aux problèmes de la planification en Afrique et aux stratégies de développement, la direction de l'Institut a enregistré des résultats positifs au cours de sa seconde phase d'opérations,

Convaincue que l'Institut doit jouer, pour les années à venir, un rôle encore plus important dans la planification du développement en Afrique,

Consciente que c'est une nécessité pour le Programme des Nations Unies pour le développement de contribuer au financement de l'Institut durant sa troisième phase,

1. Se félicite des succès obtenus par l'Institut qui est parvenu au cours des deux dernières années à obtenir des ressources financières supplémentaires d'un montant annuel de 700 000 dollars environ, grâce aux contributions bilatérales et multilatérales;

2. Enregistre avec satisfaction et gratitude :

- i) les récentes mesures prises par le Gouvernement du Sénégal, pour assurer la construction de locaux permanents pour l'Institut;
- ii) l'acceptation des gouvernements africains d'un accroissement de leurs contributions financières annuelles à l'Institut, les portant ainsi à un total d'un million de dollars;

3. Invite le Directeur de l'Institut à intensifier ses efforts pour obtenir des moyens financiers garantissant l'avenir de l'Institut;

4. Prie instamment le Programme des Nations Unies pour le développement :
- i) de continuer d'assurer son soutien financier à l'Institut au cours de sa troisième phase et de maintenir à cet effet sa contribution au niveau minimal d'un million de dollars par an;
  - ii) de continuer à mettre au service de l'Institut les moyens dont il dispose pour percevoir les contributions des gouvernements africains et les autres services administratifs auxiliaires qu'il a offerts régulièrement dans le passé pour faciliter et stimuler les activités de l'Institut;
5. Prie instamment les gouvernements africains, d'autre part, de participer activement et efficacement à l'examen critique de l'Institut que doivent entreprendre prochainement le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, en vue d'une récapitulation de ses activités et de la détermination chiffrée de ses besoins pour la troisième et la quatrième phase à venir;
6. Invite le Directeur de l'Institut à étendre les activités de l'Institut en combinant d'une manière équilibrée ses trois fonctions relatives à la recherche, à la formation et aux services consultatifs;
7. Recommande que les stages de formation générale sur la planification continuent d'être un élément permanent du programme de l'Institut;
8. Invite les pays africains et particulièrement ceux qui sont membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement à intervenir auprès de ce dernier en vue d'obtenir l'exécution du paragraphe 4 de la présente résolution;
9. Invite le Comité exécutif à étudier les programmes de l'Institut et le niveau de recrutement de ses stagiaires et à la lumière des suggestions de la Conférence des planificateurs africains de prendre les mesures nécessaires pour obtenir que les stages et les diplômes de l'Institut soient reconnus à un niveau convenable dans les systèmes d'administration et d'éducation de l'Afrique.